

Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



MOIGNY-SUR-ÉCOLE

Entités paysagères :

- Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes
- Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri



L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

L'ensemble des points d'observation (environ 200) a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

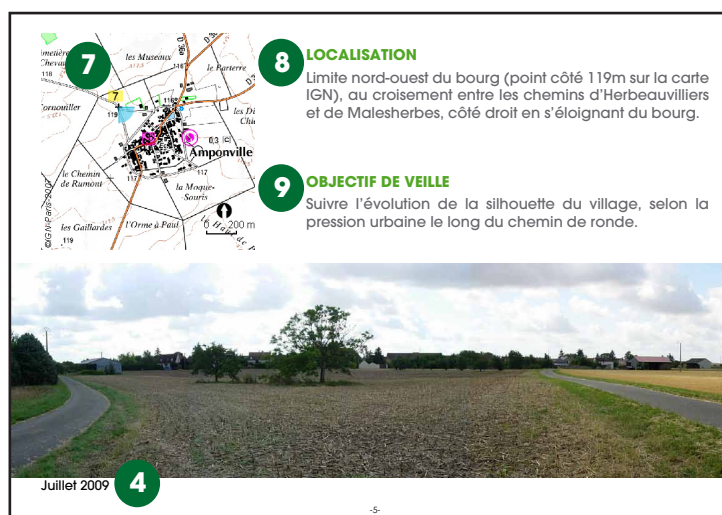
Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point,** pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc. Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

Bornes de l'observatoire : VALORISATION

Valorisation artistique de l'observatoire

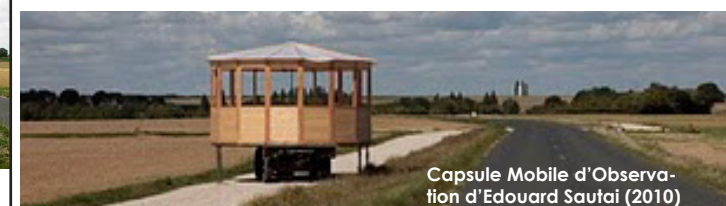
Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional
du Gâtinais français
Cathy Bos,
Chargée de mission
Architecture et Paysage
01 64 98 23 38
c.bos@parc-gatinais-
francais.fr





Entités paysagères :

Plateau de Mondeville-Videlles

**Vallées de l'École et du Rebais,
butte de Turelles et bois de Malabri**

Référence du point : 12PMV, 20VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 659168 ; Y : 6813753)

Dates des clichés disponibles : janvier 2003, juillet 2009, avril 2012,
avril 2020

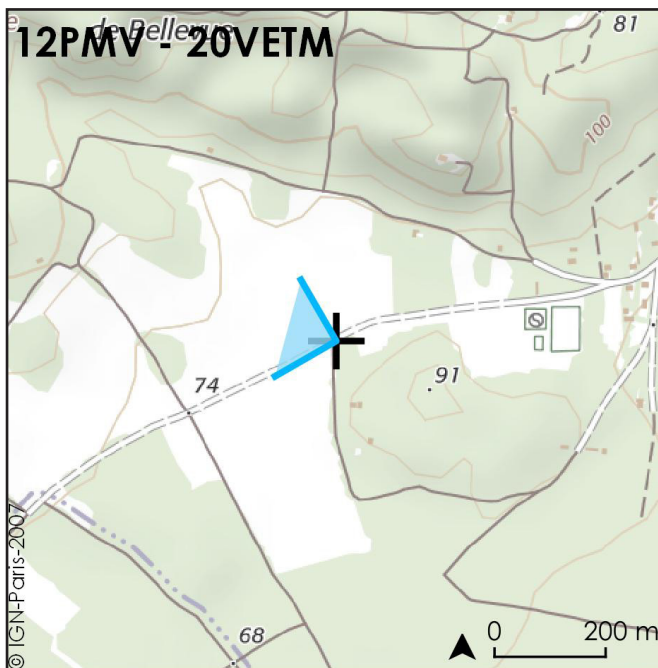
L'essart cultivé des Roches du Seigneur.



Janvier 2003



Juillet 2009



LOCALISATION

À la croisée des chemins ruraux, au sud-ouest de Moigny, après les terrains de tennis et juste après les Roches du Seigneur (5 minutes à pied aller-retour).

OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la qualité paysagère de cet espace à préserver, où alternent les bosquets et les crénelures des boisements du massif de Malabri, qui dessinent les horizons de cet essart cultivé.

Avril 2012



Avril 2020





Entité paysagère :
**Vallées de l'École et du
Rebais, butte de Turelles
et bois de Malabri**

Référence du point : 5VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660529 ; Y : 6816528)

Dates des clichés disponibles : août 2005, octobre 2008,
octobre 2009, novembre 2011, avril 2012, mai 2012, avril 2020

Paysage de la « plaine » au nord de Moigny-sur-Ecole.

Août 2005



Octobre 2008



Octobre 2009





LOCALISATION

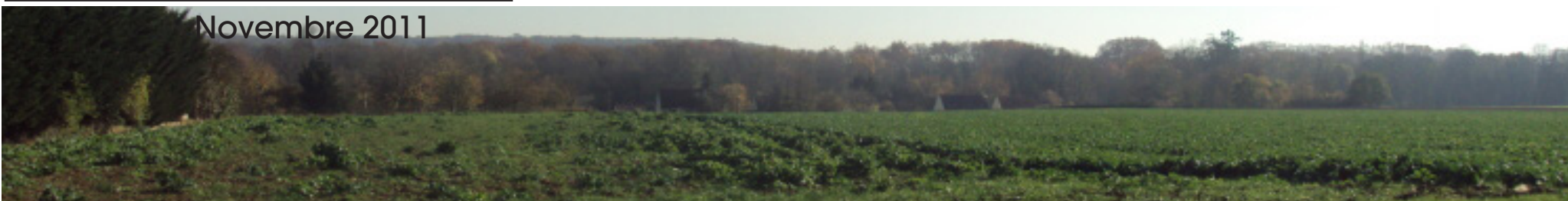
Depuis la RD948, sur la piste cyclable au niveau de la bande enherbée, juste après le silo dans le sens Dannemois-Moigny.

OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Dannemois, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de Moigny-sur-École.

Veiller sur l'insertion paysagère des constructions récentes. Maintenir la qualité du dessin des lisières du bois de Malabri au contact des terres agricoles.

Novembre 2011



Avril 2012



Mai 2012





Entité paysagère :

Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri

Référence du point : 33VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 659945 ; Y : 6814967)

Dates des clichés disponibles : juillet 2002, décembre 2005,
novembre 2009, avril 2012, avril 2020

Espace naturel en devenir en bordure d'École.



Juillet 2002



Décembre 2005



LOCALISATION

En allant vers le Moulin Grenat depuis Moigny (chemin en prolongement de la Rue du Moulin). La borne est située sur le trottoir, en face du chemin du moutonnier.

OBJECTIF DE VEILLE

Suivre cet espace naturel en devenant près de la rivière.



Novembre 2009



Avril 2012



Avril 2020



Entité paysagère :
**Vallées de l'École et du
Rebais, butte de Turelles
et bois de Malabri**

Référence du point : 34VETM

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 660147 ; Y : 6814400)

Dates des clichés disponibles : été 2005, octobre 2009, avril 2012,
avril 2020

Les cressonnières de Moigny-sur-École et Courances.



Été 2005



Octobre 2009



LOCALISATION

Entrée de Moigny par la D948 en venant de Milly. La borne est située sur le bas-côté gauche en allant vers le centre-bourg, devant le plot signalant l'arrêt de bus.

OBJECTIF DE VEILLE

Maintenir la cressiculture dans la vallée.

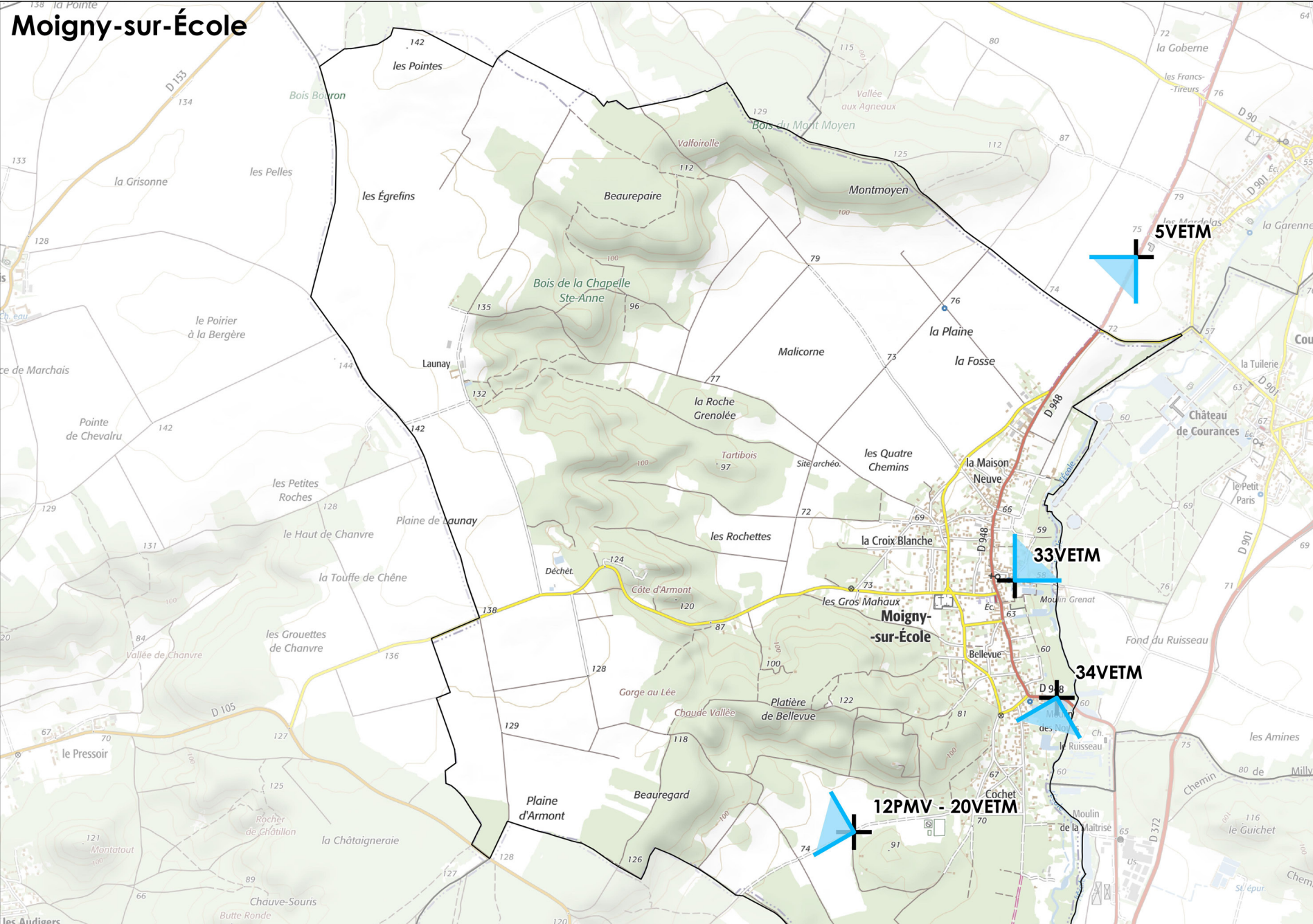


Avril 2012



Avril 2020

CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE



Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

